



Département
de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le jeudi 1^{er} décembre 2016

INADMISSIBLE !

Pour la seconde fois en quelques mois, des individus se sont introduits dans les églises Saint-Jean et Saint-André pour y commettre des incivilités.

Cela est absolument intolérable et entraîne de ma part et de mon l'équipe municipale une condamnation sans appel.

Comme pour tout patrimoine de la ville – et plus encore s'agissant d'un lieu de culte – ces dégradations sont inadmissibles. Ni dans une église, ni dans aucun lieu de culte. Je souhaite souligner que ces faits ne sont pas inédits : au cours de ces 20 dernières années, la ville a porté plainte à de très nombreuses reprises pour de telles intrusions dans ses églises, des lieux qui, par nature même, sont parmi les plus exposés du patrimoine municipal, ouverts pendant des plages horaires très importantes, sans présence humaine permanente.

J'ai depuis des années, auprès des curés successifs et de l'Archevêque, échangé sur la question de la présence de caméras de vidéo-surveillance devant ou à l'intérieur des églises : dans un premier temps, il nous a été demandé d'installer des caméras à l'intérieur des églises, ce qui n'est pas sans soulever l'épineux problème de ce qui pourrait être interprété comme un contrôle des pratiquants catholiques et une atteinte à la liberté de culte. Les autorités ecclésiastiques en ont convenu bien volontiers. Dès lors, il est proposé l'installation d'un système de vidéo-surveillance permettant de filmer les entrées des églises. Il est quand même malheureux que ces événements nous contraignent à envisager la sécurisation de ces lieux.

Si Monseigneur Giraud, archevêque de Sens - Auxerre et la communauté catholique de Joigny souhaitent une surveillance vidéo des lieux de culte, j'accéderai à leur demande et la ville assumera le coût de cet équipement.

Je sais aussi que nous rentrons en période électorale et que nous ne sommes pas à l'abri d'une instrumentalisation de ces agissements et d'autres provocations. Des faits tels que nous en avons connus avant-hier à Joigny suscitent une forte vague d'émotion, de sidération, pour ne pas dire de colère. Et c'est bien légitime. Je demande néanmoins à chacun, en toute circonstance, de savoir raison et sang-froid garder face aux provocateurs de haine. L'enquête de gendarmerie n'a pas encore abouti et je renouvelle notre confiance aux forces de l'ordre qui ont été saisies. À ce stade, aucune motivation, aucun profil ne sauraient prévaloir sur d'autres pour en tirer des conclusions définitives sur les intentions réelles du ou des auteurs.

Bernard MORAINÉ
Maire de Joigny

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr